

Arrêtons avec les tâches chronophages qui ont prouvé leur inefficacité !

Tous les professeurs des écoles et instituteurs passent beaucoup de temps à la préparation de leurs cours. Mais depuis ces dernières décennies les demandes administratives ont explosé ! Élaborations toujours plus complexes de fiches de préparation, cahier journal, pyramide des âges, fiches de séances et de séquences ... Beaucoup de nos collègues vivent un **harcèlement administratif** et cela doit cesser !

Doit-on rappeler pour la énième fois qu'aucun de ces documents n'est obligatoire ? Jules Ferry lui-même justifiait son choix en 1881 de supprimer le cahier journal :

PREMIER DEGRÉ : LA SUPPRESSION DU JOURNAL DE CLASSE JULES FERRY, 1881

« Enfin et sur la demande presque unanime de MM. les Inspecteurs d'académie réunis récemment à Paris en conférence, j'ai décidé la suppression du journal de classe.

La tenue de ce journal avait sa raison d'être alors que, pour beaucoup d'instituteurs, la nécessité de préparer consciencieusement leur classe n'était ni clairement démontrée ni impérieusement sentie. Mais nous n'en sommes plus là aujourd'hui : cette vérité pédagogique qu'il n'est pas de bonne classe sans une bonne préparation est reconnue et proclamée par les maîtres eux-mêmes ; l'habitude de cette préparation journalière des leçons est heureusement entrée dans les mœurs scolaires.

On semblerait donc manifester à l'égard du corps enseignant une méfiance qu'il ne mérite pas, et on lui imposerait sans profit un surcroît fastidieux d'écritures en exigeant plus longtemps la constatation matérielle de ce travail préalable.

Les bons instituteurs n'en continueront pas moins de faire chaque jour eux-mêmes, avec le même soin, avant d'entrer en classe, le choix des textes, des exemples, des exercices qu'ils comptent donner, de lire d'avance les morceaux qu'ils devront expliquer, de rassembler les objets dont ils auront besoin pour les leçons de choses, de régler enfin la marche de leur enseignement ; quant aux autres, ce ne serait pas en les obligeant à jeter à la hâte quelques lignes

sur un registre pour simuler une préparation qu'ils n'auraient pas faite, qu'on parviendrait à améliorer leur enseignement. »

Ce texte est extrait d'une circulaire envoyée aux Recteurs par Jules Ferry, Président du Conseil et Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, le 14 octobre 1881.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit évidemment pas de faire l'éloge du dilettantisme ou de l'impréparation, mais bel et bien de **faire confiance aux instituteurs et professeurs des écoles**. Ils n'ont pas de temps à perdre dans la réalisation de fiches et de tableaux improductifs dont les tristes fonctions sont de complaire à quelques inspecteurs suspicieux et de signifier notre allégeance au catéchisme institutionnel. Force est de constater que, depuis que l'on nous harcèle avec ce genre de documents, le niveau n'a pas augmenté ... Bien au contraire, il s'est complètement effondré. Aussi, Messieurs les ayatollahs procéduriers des comptes-à-rendre, laissez-nous travailler efficacement et épargnez-nous vos exigences ridicules, aussi chronophages qu'inutiles !

Les documents officiellement obligatoires selon les textes réglementaires sont :

- Emploi du temps et consignes de sécurité
- Cahier d'appel
- Carnet de suivi (maternelle) / Livrets scolaires (élémentaire)